

## ARCHÉOLOGIE

### Croix-Rousse. Des vestiges antiques au Jardin des plantes

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du Jardin des plantes, des fouilles archéologiques ont mené à la découverte de céramiques et d'ossements d'animaux sauvages datés du II<sup>e</sup> siècle, autour de l'amphithéâtre des Trois-Gaules. En moins de dix jours, les archéologues ont mis au jour un lièvre, un sanglier, un ours et peut-être une panthère: près de huit espèces ont été identifiées. Une découverte majeure pour les experts, qui atteste pour la première fois que des animaux impressionnants pouvaient être exposés ici avant les combats de gladiateurs. **C.D.**

## AMÉNAGEMENT



### Lyon 8<sup>e</sup>. La place du Bachut se transforme

Les travaux ont débuté en juillet et l'esplanade terminée devrait voir le jour fin mars. L'aménagement poursuit trois objectifs: renforcer la présence de nature, développer les usages liés à la danse en lien avec la Maison de la danse, et intégrer l'esplanade dans la mobilité active, notamment à travers la Voie Lyonnaise 8 avenue Jean-Mermoz. Le projet prévoit 101 arbres plantés. L'esplanade accueillera du mobilier urbain (tables, chaises), une fontaine avec des jets d'eau, ainsi que des espaces dédiés à des manifestations artistiques et dansées. Le chantier représente un investissement de 2,94 millions d'euros, et est financé à 55 % par la Métropole de Lyon et à 45 % par la Ville.

**SOFIANE LEMDAOUI**



## Patrimoine. Tony Garnier à l'Unesco: Lyon freine, l'institut s'impatiente

L'Institut Tony-Garnier vient de publier un document support à l'entrée de l'œuvre de l'architecte lyonnais au patrimoine mondial de l'Unesco. Mais sans l'aval de Lyon, qu'il attend toujours, rien ne peut se faire. « On ne nous referra pas le coup de 2020! » Pierre Gras, délégué général de l'Institut Tony-Garnier, se veut vigilant. Au moment d'aller à la rencontre des candidats aux municipales pour prêcher la bonne parole au secours de l'héritage de Tony Garnier, le Lyonnais n'a pas la mémoire courte: des promesses de 2020, il ne reste rien, ou si peu. Or, seul, l'institut ne peut rien. Il dispose déjà, depuis plusieurs années, du soutien de Boulogne-Billancourt, qui doit son hôtel de ville à l'architecte lyonnais. « Mais c'est 50 %. Sans les collectivités, sans Lyon, on ne peut rien faire. On a besoin de soutiens. Et certains hésitent, comme la Ville de Lyon »,

reprend-il. Pourtant, défend l'institut, ce classement tomberait sous le sens. Même si, depuis 1998, le site historique de Lyon est reconnu. « Mais le périmètre pose problème, il n'y a qu'une seule œuvre. Or, il y en a à Gerland, dans le 8<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup>... La Vacherie du parc de la Tête-d'Or, sa première œuvre, n'est pas protégée et se détériore. On demande de la classer depuis quatre ans. Quand on classe, on change le regard: qui oserait démolir la Halle Tony-Garnier maintenant? »

Une fois une hypothétique autorisation donnée, le dossier remonterait à la Drac (Direction régionale des affaires culturelles), au ministère de la Culture, puis à l'Unesco où il atterrirait en liste d'attente, examinée une fois par an. Tout un cheminement qui peut prendre « quatre à cinq ans ». D'où l'intérêt stratégique de garder les promesses de campagne à l'œil.

**DAVID GOSSART**

### Hôpital Édouard-Herriot: un recours au tribunal administratif

Depuis 2006, l'hôpital Édouard-Herriot (Lyon 8<sup>e</sup>) opère une mue progressive de ses bâtiments historiques. Avec des bonheurs contrastés, remarque le président de l'Institut Tony-Garnier, Laurent Baridon. « Le pavillon N a été modernisé avec une relative élégance. Le H a été détruit dans une relative indifférence pour créer le grand plateau technique. Mais pour les F et G, ça s'annonce beaucoup plus lourd, c'est ce qui nous inquiète. » Car le site n'est que partiellement protégé, notamment les bâtiments visibles depuis l'entrée. « Insuffisant », juge l'institut.

Lequel souhaiterait voir le site classé dans son entier. Et ce, rapidement. « Des appels d'offres de maîtrise d'œuvre ont été lancés en septembre dernier. Le projet de démolition est quasi certain. Mais on voudrait s'opposer de manière conservatoire, pour ne pas avoir à s'opposer en urgence », explique l'avocat de l'institut, M<sup>e</sup> Benjamin Cottet-Emard. Pour l'éviter, l'institut souhaite obtenir une mise en instance de classement, qui gèle la situation pendant un an. Mais le ministère a opposé un refus « assez sec ». D'où un recours au tribunal administratif, en juin dernier.